



AOÛT 2022

Fiche de synthèse du programme de développement rural 2014-2022 de l'Aquitaine (France)

La Commission européenne a formellement adopté le Programme de développement rural (PDR) aquitain le 7 août 2015. Le programme élabore la stratégie pour l'utilisation des 1 457 millions € de fonds publics disponibles pour la période 2014-2022 dont 880 millions € du budget de l'UE (environ 5% de l'enveloppe octroyée à la France) et 577 millions € de contreparties nationales. Ces montants tiennent compte d'un transfert de 16 millions € du 1^{er} pilier de la PAC en 2021 et de 58 millions € provenant de l'instrument de l'Union européenne pour la relance (EURI). Ce programme a été modifié plusieurs fois, la dernière fois le 14 juin 2020.

L'objectif principal du PDR aquitain est de développer l'économie rurale de manière viable et durable par le soutien aux exploitations situées dans les zones à contraintes naturelles, à l'installation de jeunes exploitants, à l'amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles et des entreprises rurales, aux services de base à la population, au tourisme en milieu rural, à la protection et l'amélioration de l'environnement et à la valorisation économique de la ressource forestière.

Le programme soutiendra 4 550 exploitations pour des projets de modernisation et développement et vise le soutien à l'installation de 2 660 exploitations gérées par des jeunes agriculteurs afin de garantir le renouvellement générationnel. Environ 700 exploitations seront soutenues dans leur participation à des régimes de qualité. Près de 4% des ressources du programme seront utilisées pour améliorer les services de base dans les zones rurales avec l'objectif d'atteindre 30% de la population rurale. Aussi, 16% de la surface agricole régionale seront soutenus au titre des indemnités compensatoires pour les zones à handicaps naturels, 24 % de la surface agricole seront concernés par des mesures agroenvironnementales et plus de 17 % de la surface agricole par des primes allouées pour la conversion et/ou le maintien de l'agriculture biologique. Environ 5% de la surface forestière sera reboisée suite à des événements catastrophiques de 2009 (tempête Klaus).

Le [développement rural](#) est le deuxième pilier de la [Politique Agricole Commune](#), mettant à disposition des États membres une enveloppe financière européenne pour gérer des programmes cofinancés, au niveau national ou régional, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. Au total, 118 programmes sont prévus dans les 28¹ États membres. Le [règlement de développement rural](#) pour la période 2014-2022 identifie six priorités économiques, environnementales et sociales, parmi lesquelles les programmes établissent leurs objectifs stratégiques, les mesures mises en œuvre pour les atteindre et les résultats escomptés. En outre, afin de mieux coordonner les actions et de maximiser les synergies entre les différents fonds européens structurels et d'investissement ([FESI](#)), un [Accord de Partenariat](#) a été convenu avec chaque État membre pour développer la stratégie commune pour les investissements financés par l'UE.

En France, au cours de la période 2014-2022 la politique communautaire de développement rural est mise en œuvre à travers 30 programmes. Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), doté de 15,8 milliards d'euros, cofinance 22 programmes pour les régions de l'Hexagone et la Corse, 5 programmes pour les départements d'outre-mer, un programme national dédié à la gestion des risques et l'assistance technique, et un programme spécifique pour le réseau rural national. Des éléments communs à un certain nombre de mesures répondant à des priorités nationales sont repris dans un cadre national qui ne dispose pas d'allocation budgétaire. Le budget du FEADER est renforcé avec 867 millions d'euros de l'EURI.

La présente fiche fournit un aperçu de la manière dont le programme relève les défis et les opportunités auxquels les zones rurales du territoire sont confrontées. Le tableau en annexe synthétise les priorités stratégiques, les cibles et le budget alloué à chacune des mesures.

1. SITUATION ET ENJEUX

Le programme couvre l'ensemble du territoire du PDR aquitain, d'une surface de 41 308 km² (7,6 % du territoire hexagonal de la France) ainsi qu'une population d'environ 3,3 million d'habitants. 76 % du territoire et 55 % de la population sont en zone rurale et intermédiaire.

Le PIB par habitant est supérieur à 75 % de la moyenne communautaire. Le secteur tertiaire domine largement l'économie régionale (77 % de la valeur brute ajoutée et 76 % des emplois salariés). Les industries agroalimentaires et de bois-papier ont gardé une place économique majeure. En 2010, le secteur primaire représente 3,4 % de la valeur ajoutée régionale et 4,7 % des emplois.

Le territoire a une forte vocation agricole. La surface agricole utile (SAU) couvre environ 1,5 millions d'hectares (38 % du territoire) dont 28 % de prairies permanentes, 60 % de cultures arables (y compris oléo-protéagineux) et 12% de vigne.

Premier employeur industriel, le secteur agroalimentaire présente une forte proportion d'entreprises de petite taille ne permettant pas, sans interventions, un développement optimal de leur activité tant sur le plan de la modernisation des équipements que dans la recherche de nouveaux débouchés commerciaux.

¹ Le Royaume-Uni a quitté l'Union Européenne le 31 janvier 2020. Conformément à l'accord de retrait, le soutien au titre du développement rural continue de s'appliquer au Royaume-Uni pendant la période de programmation 2014-2020.

Avec 1,9 million d'hectares, soit 46 % de la superficie régionale, le territoire du PDR est le premier massif forestier cultivé et certifié d'Europe. Le programme a pour objectif de promouvoir la création de valeur ajoutée à partir des ressources forestières provenant des massifs aquitains et de maintenir des emplois non dé-localisables. L'ensemble de ces massifs forestiers constituent une réserve de biodiversité remarquable que le PDR contribue à préserver.

150 sites ont été désignés au titre de Natura 2000, ceux-ci traduisent toute la richesse et la diversité des milieux naturels du territoire et de la faune et de la flore qu'ils abritent. Le réseau couvre 10,5 % de la superficie totale dont 8,5 % de la SAU et 10 % de la surface forestière.

Environ 66 % de la surface agricole est située dans des zones à contraintes naturelles, dont 15 % en montagne. De la survie des exploitations situées dans ces zones dépend le maintien de l'environnement et des paysages qu'elles entretiennent. Une déprise agricole aurait des effets négatifs sur l'environnement et l'emploi en zone rurale d'où la nécessité de maintenir l'élevage, en particulier en zones de montagne via la trame agro pastorale.

Tout le territoire – y compris les espaces ruraux – profite d'un essor démographique mais de manière différenciée : l'espace littoral, et les couronnes des grands pôles urbains gagnent davantage d'habitants. L'attractivité démographique dont bénéficient les territoires ruraux n'endiguent pas les disparités en termes de services à la population et les difficultés de développement d'activité économique. Ainsi, soutenir des initiatives favorables au développement économique en milieu rural, notamment via le tourisme, et garantir un minimum de service à la population sur les territoires les moins dotés d'infrastructures constituent des grands enjeux du PDR aquitain.

2. COMMENT LE PDR REpond AUX ENJEUX

Pour répondre aux défis à relever, le PDR s'articule autour de 6 priorités européennes de développement rural, dont la plus importante est la **priorité 4 – restauration, préservation et renforcement des écosystèmes.**

Les objectifs et cibles des priorités principales sont résumés ci-après :

Transfert de connaissances et innovation

Afin de favoriser le transfert de connaissances, le PDR soutiendra des actions de démonstration et d'information ainsi que 7 projets de coopération dans le cadre du partenariat européen d'innovation « Productivité et développement durable de l'agriculture ».

Viabilité et compétitivité des exploitations agricoles

Le programme soutiendra des projets de modernisation et développement de 4 550 exploitations agricoles aquitaines (11% de l'ensemble) en vue d'améliorer la double performance économique et environnementale et d'assurer à long terme la compétitivité de l'agriculture régionale. Il vise aussi le soutien à l'installation de 2 660 jeunes agriculteurs avec l'objectif d'ainsi soutenir le renouvellement générationnel.

Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles

Il est prévu de soutenir 700 projets de certification de systèmes de qualité pour les produits agricoles et alimentaires.

Par ailleurs, le programme mobilisera plus de 265 million € d'investissements publics au cours de la période de programmation pour promouvoir les activités de transformation et commercialisation dans les exploitations agricoles et dans les industries agroalimentaires en vue de leur permettre d'améliorer leur performance économique, sociale et environnementale et dans un souci de développement économique durable.

Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et la forêt

Le PDR agira pour la protection, la restauration et la gestion des ressources naturelles, qui sont, aussi, des facteurs d'attractivité touristique et de retombées économiques pour le territoire.

Le soutien aux activités agricoles des zones à contraintes naturelles à haute valeur environnementale vise à préserver l'environnement agricole mais aussi à répondre aux difficultés socio-économiques de ces zones. Le soutien du PDR passe par les indemnités compensatoires, ainsi que par des investissements pour les exploitations de montagne et la mise en œuvre d'actions de mise en valeur des espaces pastoraux.

Pour la préservation des ressources naturelles, les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) seront activées sur environ 357.000 ha (24 % de la surface agricole totale) pour répondre aux besoins de préservation de la biodiversité, l'eau et les sols. Le soutien à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique (247.000 ha, soit 17% des surfaces agricoles) ainsi que la protection des sites Natura 2000, à travers des actions identifiées dans le cadre d'actions prioritaires pour la France, contribuent aussi à cet objectif.

De plus, les aides aux investissements dans les exploitations agricoles ont des conséquences bénéfiques sur la préservation des ressources naturelles puisqu'elles visent, au-delà de la compétitivité économique, la performance environnementale.

Concernant la forêt, 80 projets d'investissements pour l'amélioration de la résilience et la valeur des forêts est prévu. En tout, environ 10 % de l'allocation financière du PDR est consacrée aux actions pour accroître la valorisation économique des ressources forestières dans le cadre d'une gestion forestière durable.

L'efficacité des ressources et le climat

Le PDR intervient en faveur de l'amélioration de l'utilisation des ressources en eau à travers des investissements dans des infrastructures d'irrigation plus performantes. Le montant des investissements dans des systèmes plus économes en eau s'élèvera à environ 23 millions €.

Le PDR vise aussi à reboiser environ 5 % de la surface forestière endommagée suite à des événements catastrophiques (tempête Klaus de 2009) afin de préserver les ressources forestières et maintenir le potentiel de séquestration de carbone des forêts.

Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones rurales

Le programme contribuera dans les territoires ruraux à améliorer l'accès aux services de base et le cadre de vie. Environ 4 % des ressources du programme seront utilisées pour ces actions avec l'objectif de faire bénéficier 30% de la population rurale de services et infrastructures améliorés.

Le PDR aquitain mise aussi sur les projets de coopération LEADER comme outil de développement local. L'objectif est de soutenir les stratégies de développement local portées par 22 groupes d'action locale dont environ 72% de la population rurale pourra bénéficier.

Finalement, les 5 mesures les plus importantes du programme en termes de dépenses publiques totales sont dotées comme suit (entre parenthèses est mentionnée la part de l'enveloppe financière totale du PDR de l'Aquitaine) :

- Mesure M13 (ICHN) : 472 million € (32%)
- Mesure M04 (investissements): 306 million € (21%)
- Mesure M08 (forêt) : 172 million € (12%)
- Mesure M11 (Bio) : 158 million € (11%)
- Mesure M07 (services de base) : 105 million € (7%)

Annexe 1: Distribution indicative des ressources du PDR Aquitain et indicateurs cibles

Priorités et cibles	Mesures	Dépense publique totale (€)	%
Priorité 1: transfert de connaissances et innovation			
<p><u>1A</u>: favoriser l'innovation, la coopération et le développement des connaissances</p> <p>► <u>0,70%</u> des ressources du PDR allouées aux mesures 1 et 16</p>	<p>01. Connaissances</p> <p>16. Coopération</p>		
<p><u>1B</u>: renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation</p> <p>► <u>7</u> projets de coopération envisagés dans différents domaines</p>	<p>16. Coopération</p>		
Priorité 2: viabilité et compétitivité des exploitations, gestion durable des forêts		329.331.059	22%
<p><u>2A</u>: modernisation, compétitivité et restructuration des exploitations agricoles</p> <p>► <u>10,54 %</u> des exploitations bénéficiant de soutien pour leur modernisation et développement</p>	01. Connaissances	8.000.886	0,53%
	04. Investissements	239.921.022	16,03%
	06. Développement agricole et entreprises	200.000	0,01%
	08. Forêt	8.913.208	0,60%
	16. Coopération	2.170.943	0,15%
<p>2B : rénovation générationnelle</p> <p>► <u>6,95%</u> d'exploitations gérées par de jeunes agriculteurs bénéficiant de soutien</p>	06. Développement agricole et entreprises	70.125.000	4,68%
Priorité 3: organisation de la chaine alimentaire, transformation et commercialisation		76.166.667	5,09%
<p><u>3A</u>: valeur ajoutée aux produits agricoles par la transformation, amélioration de la commercialisation</p> <p>► <u>0,60%</u> d'exploitations percevant un soutien afin de participer à des schémas de qualité</p>	03. Systèmes de qualité	11.815.724	0,79%
	04. Investissements	64.350.943	4,30%

Priorité 4: restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie		770.314.970	51,46%
<p>4A : biodiversité</p> <p>► 15,96 % des surfaces agricoles sous un contrat de gestion soutenant la biodiversité</p> <p>4B : gestion de l'eau</p> <p><u>15,96 %</u> des surfaces agricoles sous un contrat de gestion visant l'amélioration de la gestion de l'eau</p> <p>4C : gestion des sols</p> <p>► <u>15,90%</u> des surfaces agricoles sous un contrat de gestion visant l'amélioration des sols</p>	07. Services de base	44.741.623	2,99%
	10. Agri-environnement-climat	69.101.337	4,62%
	11. Agriculture biologique	164.799.523	11,01%
	13. Zones à contraintes naturelles	491.672.487	32,85%
Priorité 5: promouvoir l'efficacité des ressources...		187.261.317	12,31%
<p><u>5A</u>: utilisation efficace de l'eau</p> <p>► <u>0,81%</u> des surfaces agricoles disposant d'un système d'irrigation plus efficace</p>	04. Investissements	21.997.466	1,47%
<p><u>5E</u> : conservation et séquestration de carbone</p> <p>► <u>5,14 %</u> des surfaces forestières reboisées</p>	08. Forêt	162.263.851	10,84%
Priorité 6: développement économique, inclusion sociale		2.577.717	0,17%
<p><u>6A</u> : création d'emplois</p> <p>► 25 emplois créés</p>	06. Développement agricole et entreprises	2.577.717	0,17%
<p><u>6B</u>: développement local et LEADER</p> <p>► <u>71,70%</u> de la population rurale bénéficiant de stratégies de développement local</p> <p>► <u>30,34 %</u> population rurale bénéficiant de services et infrastructures améliorés</p> <p>► <u>130</u> emplois créés dans le cadre des projets LEADER</p>	07. Services de base	53.466.479	3,57%
	19. LEADER	68.460.198	4,57%
Assistance technique		12.264.150,94	0,82%
Dépense publique totale		1.496.842.557,94	100%